

Festival de l'Océan 2026- Concours
Réalise un dessin sur le thème suivant : « AUTOEUR DE LA MER »

Règlement

Article 1 : Les organisateurs

Dans le cadre du Festival de l'Océan 2026 qui se tiendra en juin 2026, l'Office de Tourisme de l'Ouest organise en partenariat avec Sciences Réunion, l'Académie de la Réunion, le Cluster, La Réserve Marine, un concours intitulé : **Réalise un dessin sur le thème suivant : « Autour de la mer ».**

Article 2 : Conditions de participation

Ce concours individuel est ouvert aux élèves des écoles primaires, des collèges et des lycées de La Réunion de 6 à 18 ans mais aussi aux enfants en candidats libres de 6 à 18 ans.

En participant au concours, le candidat accepte l'intégralité des termes du règlement.

Sont exclus de la participation au concours les enfants des organisateurs et des partenaires.

Article 3 : Objectif

Ce concours s'inscrit dans l'organisation du Festival de l'Océan 2026 et a pour but de sensibiliser le jeune public au monde marin.

Article 4 : Production demandée

Le dessin sera réalisé sur une feuille de dessin au **format A3 OU A4 portrait OU paysage.**

Toutes les techniques de réalisation à plat seront admises : peinture, crayons de couleurs, feutres... à l'exclusion de tout procédé créant du relief.

Les dessins des élèves devront comporter au verso les informations suivantes :

- Nom et adresse de l'établissement scolaire,
- Prénom, nom et âge de l'élève
- Prénom et nom de l'enseignant(e)
- Numéro de téléphone de l'enseignant(e) et de l'établissement scolaire
- Adresse électronique de l'enseignant(e)



Ces travaux seront regroupés dans un dossier comportant ces mentions : nom de l'établissement, nom du chef d'établissement, adresse, classe concernée et nom de l'enseignant(e).

Ils seront envoyés à l'Office de Tourisme de l'Ouest par le chef d'établissement.

Les dessins des candidats libres devront comporter au verso les informations suivantes :

- Prénom, nom et âge
- Prénom, nom, adresse et numéro de téléphone des parents
- Adresse électronique des parents.

Article 5 : modalités pratiques

Les candidats pourront envoyer la **fiche d'inscription et les œuvres jusqu'au lundi 6 avril 2026 (cachet de la Poste faisant foi)**, les frais d'expédition étant à la charge des participants (aucune demande de remboursement des frais d'expédition ne sera acceptée par les organisateurs) à l'adresse suivante :

Office de Tourisme de l'Ouest
Concours de dessins / Festival de l'Océan 2026
10 bis Chemin Ravine Bernica
Grande Fontaine
97460 Saint-Paul

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de dommage ou de perte des travaux ainsi que tout retard dans la réception des courriers.

Article 6 : Jury

Article 6.1 : critères de sélection des productions

Le jury sélectionnera les productions selon les critères suivants :

- Compréhension du thème : la mise en avant de la mer dans le cadre du Festival de l'Océan
- Originalité
- Créativité
- Esthétique
- Respect des consignes (format, matériaux, techniques spécifiées à l'article 4).



Article 6.2 : composition du jury

Le jury sera composé de représentants de l'organisateur et des partenaires.

Article 7 : Calendrier

ETAPES	
Lancement du concours	Mercredi 21 janvier 2026
Retour de la fiche d'inscription et Retour des productions	Lundi 6 avril 2026
Délibération du jury	Semaine du 6 avril 2026
Communication du premier prix	Lundi 20 avril 2026
Remise des prix	Vendredi 26 juin ou samedi 27 juin 2026 (date à confirmer)

Article 8 : Les lauréats et les lots

Prix Affiche / Prix Ecole / Prix collège :

Les scolaires du primaire et du collège concourent au même jury que les candidats libres pour le « Prix Affiche ». Il n'y aura donc qu'une seule délibération désignant le 1^{er} prix, tout candidat confondu (scolaires et libres).

Les 3 lauréats gagnants se verront attribuer une activité en pleine nature dans l'ouest pour 4 personnes.

Prix Lycée :

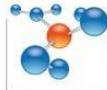
Le lauréat se verra attribuer une activité en pleine nature dans l'ouest pour 4 personnes.

Article 9 : Cession des droits d'auteurs

Les dessins réalisés ne feront l'objet d'aucun versement de droits d'auteurs et de diffusions. Les établissements scolaires s'engagent à informer et à demander aux parents des élèves participants une autorisation de leur publication sous quelque forme que ce soit. Sans cette autorisation, les classes seront écartées du concours.

Chaque participant renonce à ses droits patrimoniaux sur son dessin.

Les droits cédés comprennent notamment le droit de reproduction, de représentation, d'arrangement, d'adaptation, et ce sous toutes les formes, par tous les procédés et sur tous les supports connus et inconnus à ce jour. La présente session sera garantie à titre gratuit.



Article 10 : Divers

Aucun dessin ne sera retourné à son auteur.

La participation à ce concours implique pleinement l'acceptation du présent règlement.

Les organisateurs ne sauraient être tenus pour responsables, si, pour des raisons indépendantes de leur volonté, ou cas de force majeure, le concours était reporté ou annulé.

Ils se réservent le droit de modifier, de prolonger ou d'annuler le présent concours ainsi de changer l'appellation de la manifestation sans que leur responsabilité ne soit engagée.

Les lots ne pourront pas être remplacés par du numéraire.

Et pourra être demandé par mail à : animation@ouest-lareunion.com